

Tableau synoptique de la formation des officiels en Occitanie

	Officiel C	Officiel B	Officiel A
Conditions	Etre licencié à la FFN pour la saison en cours		
	Avoir 14 ans révolus le jour de l'examen pratique	Avoir 16 ans révolus le jour de l'examen écrit	Avoir 18 ans révolus le jour de l'examen écrit Etre officiel B depuis au moins deux saisons, et avoir effectivement officié pendant un minimum de 8 réunions par saison Effectuer un recyclage d'officiel B en début de saison
Demande écrite	Au formateur départemental ou au CD	Au formateur départemental ou au CD	A la Ligue Occitanie
Formation théorique	Par un formateur départemental ou régional (environ 30 à 40 mn)	Par un formateur départemental ou régional (environ 3 h)	Par un formateur régional (environ 6 h)
Examen écrit	Aucun	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique (examen au niveau départemental ou régional)	Questionnaire à remplir au moins quinze jours après la formation théorique (examen au niveau régional)
Validité de l'examen écrit		Un an jour pour jour à la date de l'examen	Un an jour pour jour à la date de l'examen
Epreuve(s) pratique(s)	- Chronométrage (1)	- Juge aux virages côté virages - Juge aux virages côté départs - Chronométrage (2) - Juge à l'arrivée	- Juge-Arbitre (3) - Starter (3) - Juge de Nages (3) - Superviseur de la salle de contrôle
Lieu de réalisation des épreuves pratiques	Compétition départementale, régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre	- Compétition régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre - Compétition départementale comportant des nageurs jeunes ou plus âgés et sous la tutelle d'un formateur départemental ou régional ou d'un officiel A le représentant	- Une fois juge-arbitre, starter et juge de nages à effectuer en compétition régionale ou plus sous l'autorité du juge-arbitre titulaire - Fonctions de juge-arbitre à effectuer en dernier
Renouvellement carte	- Automatique lors du renouvellement de la licence	- Automatique lors du renouvellement de la licence si participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente et si à jour du recyclage bisannuel	- Automatique lors du renouvellement de la licence si participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente et si à jour du recyclage bisannuel
Recyclage	- Aucun	- Obligatoire si non participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente - Obligatoire tous les deux ans et à chaque changement important des règlements	- Obligatoire si non participation à un jury pendant 8 réunions au moins lors de la saison précédente - Obligatoire tous les deux ans et à chaque changement important des règlements

1 – Lors de l'épreuve de chronométrage, le candidat est affecté à un couloir avec deux chronométreurs titulaires. Son temps est pris en compte pour la détermination du temps officiel.

2 – Un candidat officiel B déjà titulaire de la carte d'officiel C est dispensé de cette épreuve.

3 – Ces épreuves sont à effectuer deux fois.